

RECOMMANDATIONS DE PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS

MESURES À APPLIQUER AFIN DE DIMINUER LES RISQUES DE CONTAMINATION PAR LE SARS-COV-2 — CONSIGNES LORS D'UN CONGÉ TEMPORAIRE POUR UN USAGER EN CENTRE HOSPITALIER AU CISSS DES LAURENTIDES		Numéro REC-CISSS-038-PCI
Date d'entrée en vigueur	2020-07-08	
Date de révision	2021-07-27	

<u>Lieu d'application</u>
Tous les centres hospitaliers du CISSS des Laurentides
<u>Clientèles visées</u>
Tous les usagers des centres hospitaliers du CISSS des Laurentides qui obtiennent un congé temporaire
<u>Directives</u>
<ul style="list-style-type: none">Le congé devra être idéalement d'un maximum de 24 heures. Pour une situation nécessitant un congé de plus de 48 heures, l'usager devra faire un dépistage SARS-CoV-2 à son retour, au même titre qu'une nouvelle admission.Éviter, dans la mesure du possible, les congés temporaires dans les milieux en éclosion (Ex. : RPA). Si inévitable, aviser l'équipe de PCI pour connaître les précautions nécessaires à son retour qui seront déterminées selon la situation.Encourager l'usager à porter un masque/couvre-visage durant son congé, à pratiquer l'hygiène des mains fréquemment et à respecter la distanciation sociale de 2 mètres (malgré l'abaissement à 1 mètre en communauté).Demander à l'usager de limiter le nombre de contacts lors de son congé temporaire.Procéder, au retour de l'usager au centre hospitalier, au questionnaire COVID-19 afin de valider la présence de symptômes ou critères d'exposition qui nécessiteraient l'application de précautions additionnelles.Aucune précaution additionnelle n'est nécessaire si l'usager n'a pas de symptômes ni de critères d'exposition à son retour. Nous réitérons l'importance de bien questionner et évaluer l'usager.Effectuer une surveillance des symptômes de la COVID-19, incluant la prise de température 2 fois par jour, pour tout usager de retour d'un congé temporaire.Aviser la famille qu'elle devra prévenir l'unité où a séjourné l'usager si ce dernier ou un de ses proches développe des symptômes de la COVID-19 afin qu'il puisse être placé en précautions additionnelles lors de son retour.